



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-49

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE B

Séance du 29/09/2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « B »	Présents	Qui ont pris part au vote	<b>A l'unanimité</b>
18	11	12	Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **25/08/2025**

Date d'affichage : **25/08/2025**

**Etaient présents pour la Compétence « B »** : C. RAYNAL, P. PALACIN, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

**Pouvoir** : F. COUP à C. RAYNAL

**Absent excusé** : /

**Absents excusés et représentés** : /

**Absents** : J. BIAUJAUD, R. BILLOT, J. CANTILLAC, P. COURTAZELLES, L. JANSONNIE, J.A. BISCAICHIPY

**Participent à la réunion** : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

**Secrétaire de séance** : M.A. CHIRON-CHARRIER

49-2025

**DELIBERATION PORTANT SUR PRESENTATION DU RPQS  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024**

Monsieur le Président rappelle que le code général des collectivités territoriales impose par son article L2224-5, modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté par l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit être également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr)).

Monsieur le Président présente les grandes lignes du rapport. En particulier il insiste sur le bilan des installations et le pourcentage de celles à modifier.

La tarification du service est fixée à 150 € pour 5 ans pour les contrôles de bon fonctionnement et 150 € pour les contrôles dans le cadre des ventes. Pour 2025 le tarif reste stable à 150 € pour 5 ans pour les contrôles de bon fonctionnement et 150 € pour les contrôles dans le cadre des ventes

La facturation du service s'établit à 110 414 € dans lequel les contrôles dans le cadre d'une vente sont compris et les quelques contrôles périodiques facturés directement par le SIAEPA pour les communes de Haux et Carignan de Bordeaux.

Pour rappel, le service ne reçoit pas de subventions de la part de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le taux de conformités des dispositifs d'assainissement non collectif a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques.

Il établit un ratio entre :

D'une part, le nombre d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2024

D'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2024

Le taux de couverture de l'ANC (Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif / Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service\*100) est de 28.16 % au 31/12/2024. (23.56 % au 31/12/2023).

.../...

Après présentation de ce rapport,

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 033-253302996-20250929-49\_2025V2-DE



Le Conseil Syndical après avoir entendu les commentaires et les explications de Monsieur le Président :

- **ADOPTÉ** le rapport sur la qualité du service d'assainissement non collectif 2024
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait à Bonnetan, le 29/09/2025

La Secrétaire,  
Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER

Le Président,  
Christian RAYNAL



**siaepa**  
BONNETAN

75 allée du Pas Douen  
33370 BONNETAN  
Tél : 05 56 68 37 92

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le



ID : 033-253302996-20250929-49\_2025V2-DE